

Procès-verbal séance du 26 Janvier 2017

Madame le Maire ouvre la séance à 20 H 30, s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme GRESSIN (procuration à M. TASSEZ)
Mme MALLET (procuration à Mme RENIER)
M. DUVAL (procuration à M. CHAUSSERON)
Mme BOUVARD (procuration à Mme MARTIN)
M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)
Mme DOGET (procuration à M. REMBLIER)
Mme JUBLOT (procuration à Mme VEILLAT)
Mme PROVENDIER (procuration à M. TURPIN)
M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)

-

Madame LEDIEU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire communique les **décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** d' Octobre à Décembre 2016 :

OBJET	DATE NOTIFICATION	ATTRIBUTAIRE	
		NOM	Montant TTC
MARCHES DE FOURNITURES			
			Maxi pour 3 ans :
Fourniture de repas en liaison froide pour le service de portage repas à domicile (accord cadre à bons de commande sur 3 ans - 2016-2019)	oct-16	Sogirest 03 Montluçon	205 725,00 €
Fourniture et pose de cylindres électroniques salle des fêtes et complexe sportif	nov-16	Chapier 18 Bourges	12 280,15 €
fourniture et pose d'équipements scéniques la Forge	nov-16	SN Leblanc 55 Nançois sur Arnain	27 564,00 €
Fourniture de peinture et bois (accord cadre à bons de commande sur 4 ans - 2017-2020) :			Maxi pour 4 ans :
- lot 1 peinture	dec-16	Barbot 18 Bourges	96 000,00 €
- lot 2 bois panneaux divers		Panofrance 18 St Doulchard	48 000,00 €
- lot 3 bois charpente et autoclave		Barillet 45 Chateauneuf sur Loire	48 000,00 €
- lot 4 bois brut de pays			24 000,00 €
Fleurissement (accord cadre à bons de commande sur 4 ans : 2017-2020) :			Maxi pour 4 ans :
- lot 1 automne	dec -16	Les Jardins de St Eloy 18 St Eloy de Gy	22 000,00 €
- lot 2 printemps été			110 000,00 €
- lot 3 location de grands sujets			22 000,00 €

MARCHES DE TRAVAUX			
Mise aux normes des sanitaires publics pour personnes à mobilité réduite :			
- lot menuiserie	oct-16	Apert 18 La Chapelle d'Angillon	26 548,00 €
- lot plomberie		Puet 18 Menetou Salon	12 600,00 €
- lot maçonnerie		Thorel 18 Aubigny sur Nère	14 723,17 €
- lot électricité		Vailly électric 18 Vailly sur Sauldre	4 320,00 €
Avenant n° 1 : VRD place Paul Lasnier, rues des grands jardins, Paul Lasnier et du château (tranche 1 + tranche conditionnelle + option 1)	oct-16	TPB du Centre - 18230 St Doulchard	9 746,04 €
Avenant n° 1 : Programme de voirie 2016 lot 1 entretien de voirie	nov-16	Cassier TP 18 Argent sur Sauldre	1 078,70 €
Fourniture et petits aménagements de voirie (accord cadre à bons de commande sur 3 ans - 2017-2019) :	dec-16	Cassier TP 18 Argent sur Sauldre	234 000,00 €
Avenant n° 1 : Programme de voirie 2016 lot 2 VRD rue de l'église et rue Pousse Panier	dec-16	Cassier TP - 18 Argent sur Sauldre	462,50 €
			Maxi pour 3 ans :

DATE	OBJET DE LA DECISION & BENEFICIAIRE	Montant
05/10/2016	Spectacle La Forge « Histoire d'un rêve »	1 250 €
05/10/2016	Tarification de service à l'UNSS pour intervention MNS en remplacement de l'encadrant absent (remplacée par décision du 15/12/2016)	84 €
11/10/2016	PV de levée de réserves pour le lot 5 carrelage – faïence de la MJA (retenue de garantie libérée)	714,33 €
11/10/2016	PV de levée de réserves au profit de l'ent. Axiroute pour l'aménagement d'un parking à la Forge	/
11/10/2016	PV de levée de réserves au profit de l'ent. Cassier pour les VRD Moulin des Filles – tr. 1 phase 2	/
11/10/2016	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service Portage de repas par la Société SOGIREST de Montluçon	5.00 TTC/repas 0.23 € TTC/potage
11/10/2016	Rembt de sinistre suite à dégât sur une œuvre exposée à la Maison Fr. 1 ^{er} , déduction faite de la franchise contractuelle de 200 €	1 300 €
14/10/2016	Ordre de service n° 2 pour prolongation de travaux par BTP Centre pour les VRD pl. p. Lasnier, rues du Château, P. Lasnier et des Grds Jardins	/
18/10/2016	Convention coordination SPS pour construction gendarmerie avec le cabinet VERLIAT	3348 €
20/10/2016	Reconduction marchés pour 2017 :	Max. 10 000 € HT/an
	lot 1 fourniture de bureau avec l'ent. CATINAUD	Max. 20 000 € HT/an
	lot 2 fourniture scolaires avec l'ent. CATINAUD	Max. 10 000 € HT/an
	lot 3 fourniture jeunesse avec l'ent. CATINAUD	Max. 5 000 € HT/an
	lot 4 fourniture de papier avec l'ent. CATINAUD	Max. 5 000 € HT/an
	lot 1 acquisition vêtements travail avec l'ent. TRC	Max. 3 000 € HT/an
	lot 2 fourniture d'équipements de protection individuelle avec l'ent. WURTH	Max. 5 000 € HT/an
	lot 3 fourniture chaussures & bottes avec l'ent. WURTH	Max. 6 000 € HT/an
	lot 1 fourniture de produits d'entretien avec l'ent. FICHOT	Max. 5 000 € HT/an
	lot 1 fourniture de produits jetables avec la sté LE GOFF	Max. 1 000 € HT/an
	lot 3 fourniture d'hygiène cantine avec la sté FICHOT	Max. 40 000 € HT/an
	fourniture de produits phytosanitaires – Sté AGRALYS	Max. 9 000 € HT/an
	Achat et vérification extincteurs – ABC Protection incendie	Max. 8 000 € HT/an
	Nettoyage des vitres – CVS propreté	Max. 8 000 € HT/an
	Traitement des taupes et dératisation – Berry dératisation	Max. 20 000 € HT/an
	Balayage des voies – SGA Meyer	Max. 20 000 € HT/an
	Contrôles réglementaires (électricité, gaz, désenfumage...)-APAVE	Max. 20 000 € HT/an
	Curage réseaux Eaux Usées – SGF Meyer	Max. 30 000 € HT/an
	Fauchage et élagage des chemins – M. Raffestin	Max. 21 000 € HT/an
	Elagage des arbres – Ent. MARTINEAU	Max. 40 000 € HT/an
	Signalisation verticale – LACROIX Signalisation	Max. 12 000 € HT/an
	Signalisation horizontale – AXIMUM	Max. 60 000 € HT/an
	Fourniture de fioul domestique – Chantelat – Bolloré – Aubigny combustibles – Caldéo	Max. 36 000 € HT/an
	Location maintenance des photocopieurs – Dactyl Buro	7064 € HT max
07/11/2016	Accord sur sous-traitance de CASSIER à EFTP pour lot 2 aménagement VRD rue Eglise et rue Pousse Panier	5600 E HT
15/11/2016	Contrat de maintenance vidéo-protection AUTOMATIC ALARM CENTRE	/
15/11/2016	Ordre de service n° 2 pour prolonger les travaux CASSIER sur VRD rues Eglise et Pousse Panier	1049,40 €
17/11/2016	Contrat pour spectacle à la bibliothèque par Théâtre des Trois Clous « Bazar a dit »	/
21/11/2016	PV opérations préalables à la réception et réception de travaux lot 1 entretien de voirie – Ent CASSIER	/

22/11/2016	PV Opérations préalables à la réception et Réception de travaux avec réserve pour VRD Pl. P Lasnier – rues du Château – des Grands Jardins – P. Lasnier (tr. 1 + tr. Conditionnelle + option 1 tr. 1)	/
29/11/2016	Avenant au marché de téléphonie mobile pour 1 forfait smartphone illimité supplémentaire et un terminal	59,90 € HT
29/11/2016	Contrat de maintenance et d'assistance progiciel Carrus CEGID	Maintenance 2 365,44 HT/an Assistance tél. 688,32 € HT/an
29/11/2016	Contrat spectacle La Forge avec Théâtre de la Jeune Plume pour « Ca m'empêche pas de dormir ... mais quand même ! »	1 834 €
30/11/2016	Ordre de service n° 3 interruption MO extension ZA du Guidon Ouest RD 940 avec le cabinet De Taillandier jusqu'au 25/02/2017	/
05/12/2016	Accord-cadre à bons de commande avec l'ent. CASSIER pour fourniture et petits aménagements de voirie 2017-2019	Max. 65 000 € HT/an
05/12/2016	Contrat de maintenance vidéo-protection : résiliation du contrat actuel et signature d'un nouveau contrat avec AUTOMATIC ALARM	5600 € HT
12/12/2016	Transfert du contrat attribué à TOPOS pour la modification du PLU à la société GT (Groupe Topos Ingénierie)	1710 €
15/12/2016	Tarifcation de service au Collège des Loges de Nevers pour intervention MNS en remplacement de l'encadrant absent (décision annulant et remplaçant la décision n° 2016/78 du 05/10/2016	84 €
15/12/2016	PV opérations préalables à la réception lot 2 VRD rues Eglise et Pousse Panier – Ent. CASSIER	/
22/12/2016	PV de réception de travaux sans réserve lot 2 VRD rues Eglise et Pousse Panier – Ent. CASSIER	/

Suite à la demande de Madame DAUGU formulée lors du dernier Conseil municipal concernant le **forfait jeune**, Madame le Maire indique qu'en 2016 le montant attribué à ce titre s'est élevé à 57 850 € dont 11 550 € pour le secteur culturel (74 jeunes) et 46 300 € pour le secteur sportif (326 jeunes). Le montant prévisionnel pour cette année s'établit à 58 370 € dont 11 720 € pour la culture (76 jeunes) et 46 650 € pour le secteur sportif (331 jeunes). Ce chiffre sera ajusté en fonction des choix opérés par les familles dont les enfants sont inscrits dans trois associations simultanément et qui doivent privilégier deux d'entre elles pour le versement du forfait jeune.

Madame le Maire soumet ensuite à l'approbation des membres du Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016**. Monsieur DECROIX souligne qu'il y a lieu de rectifier le vote du Conseil municipal, p. 8 concernant la délibération « calendrier des ouvertures dominicales 2017 autorisées pour les commerces albiens ». Il y a lieu de lire **24 voix Pour et 4 voix Contre** et non 24 voix Pour et 4 Abstentions.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 15 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve de l'observation ci-dessus.

> Conditions d'emploi des agents contractuels

Madame RENIER indique qu'il s'agit d'une délibération annuelle, présentée antérieurement sous forme d'un tableau. Afin de simplifier et de clarifier la présentation, il est énoncé la liste des possibilités permettant d'embaucher des agents contractuels. Elle précise que le recours aux agents non titulaires est très encadré et énumère les différents cas prévus par la loi.

Madame le Maire communique au Conseil municipal les utilisations de ce dispositif en nombre de jours équivalent temps plein, au cours de l'année 2016 :

- 253 jours pour les accueils de loisirs (Toussaint, Avril, Février, été)
- 284 jours pour les emplois saisonniers (piscine, galerie François 1^{er}, le Vieil Aubigny, manutention pour les Fêtes franco-écossaises, espaces verts). Ces contrats correspondent à des emplois étudiants
- 47 jours pour des besoins occasionnels (cantine, mairie, ménage dans les écoles, garderie)
- 469 jours pour les remplacements de titulaires en congés maladie ou autres

Pour résumer, cela représente 2 agents à plein temps pour les besoins saisonniers et 2 agents pour les besoins occasionnels et remplacement de titulaires.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame RENIER indique que certains agents absents sont rapidement remplacés, notamment dans les écoles. Pour d'autres postes, il est compliqué de remplacer pour deux journées mais s'il s'agit d'une semaine, le remplacement est assuré en faisant appel notamment à la mobilité interne.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - autorise Madame le Maire, pour l'année 2017, à pourvoir, si nécessaire, les emplois dans les conditions décrites ci-dessous :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité :
 - Le législateur a porté la durée du contrat conclu pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à **12 mois sur une période de 18 mois consécutifs**,
 - La durée du contrat conclu pour faire face à un besoin saisonnier est fixée à **6 mois maximum pendant une période de 12 mois consécutifs**.
- le remplacement temporaire d'agents à temps partiel ou indisponibles :
 - congé annuel,
 - congé de maladie,
 - congé de maternité ou d'adoption,
 - congé parental,
 - congé de solidarité familiale.
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service public :
 - Il s'agit de permettre le fonctionnement du service en attendant que le processus normal de recrutement d'un fonctionnaire ait abouti. Ce type de recrutement est fondé sur « les besoins de continuité du service ». **La durée maximale de l'engagement est d'un an.**
- l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes :
 - Les missions correspondant à l'emploi créé ne doivent être prévus par aucun des statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale.
- pour les emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient :
 - La nature des fonctions ou les besoins du service fondent ce recrutement sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

2 - autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer les contrats afférents.

> Transfert de compétence « aire d'accueil des gens du voyage » à la Communauté de Communes Sauldre & Sologne : autorisation de signature de la convention de mise à disposition du personnel communal

Madame RENIER rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence de l'aire d'accueil des gens du voyage a été transférée à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne au 1^{er} janvier 2017.

Concernant le personnel du service transféré, il est proposé, d'un commun accord avec la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, de signer une convention de mise à disposition de l'agent concerné pour le temps de travail correspond à l'aire d'accueil. Le personnel demeure dans l'effectif de la commune dans la mesure où cet agent est amené à effectuer d'autres tâches. Le coût mensuel s'établit à 2 380 € (heures, voiture, carburant, heures de tonte...) reversé par la CDC à la commune.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame le Maire indique qu'il n'a pas été prévu de clause de revalorisation du coût du service mais qu'un rapport annuel doit être établi sur la mise en œuvre de la convention. De même toute dépense d'entretien exceptionnel du service sera facturée en sus du forfait mensuel de base.

Madame le Maire ajoute que les recettes du service seront encaissées par la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la mise à disposition du personnel communal à la CDC pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

> Recensement : rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle l'importance du recensement et la facilité d'effectuer la démarche sur Internet. Elle ajoute qu'un poste informatique est à disposition du public à l'accueil de la mairie pour les personnes qui souhaiteraient se recenser sur Internet mais qui ne disposeraient pas du matériel nécessaire.

En 2012, l'Etat a attribué une dotation de 13 212 € contre 11 478 € en 2017 (soit une diminution de plus de 13 %), alors qu'un secteur supplémentaire a été créé et par voie de conséquence un agent recenseur supplémentaire recruté. Afin de ne pas pénaliser les personnes qui seront chargées de réaliser le recensement, Madame le Maire propose de ne pas répercuter la baisse de la dotation sur le salaire des agents recenseurs.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer comme suit les taux de rémunération applicables au recensement 2017 :

- bulletin individuel : 1,20 €
- feuille de logement : 0,59 €
- feuille de logement non enquêté : 0,59 €
- dossier d'adresse collective : 0,59 €
- séance de formation : 23,73 €
- district comportant des écarts : forfait de déplacement de 184 €
- un forfait de 155 € au profit des agents recenseurs suppléants

> Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2017

Madame le Maire indique que cette délibération donne la possibilité de mandater un quart du montant de l'investissement inscrit au budget précédent avant le vote du budget primitif. La mise en œuvre de cette mesure s'effectue de préférence après le débat d'orientation budgétaire, prévu le mois prochain.

Madame RENIER ajoute que ce DOB comprend des incertitudes sur les prochaines charges, comme l'indemnisation de l'expropriation de la Société Rateau. La somme à verser sera connue au mois de mars, c'est-à-dire après le débat d'orientation budgétaire. Elle ajoute qu'une estimation de cette indemnisation a été réalisée mais que c'est au Juge de décider.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'ouvrir au 1^{er} janvier 2017, les crédits d'investissement repris au tableau ci-dessous correspondant au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

BUDGET VILLE	Prévu sur BP	Prévu sur DMs	Voté 2016	Crédits ouverts pour 2017
20 - Immobilisations incorporelles	58 200	- 4 680	53 520	13 380
204 - Subventions d'équipement versées	92 921	5 310	98 231	24 558
21 - Immobilisations corporelles	753 911	58 680	812 591	203 148
23 - Immobilisations en cours	554 929	9 150	564 079	141 020
Total des dépenses d'équipement	1 459 961	68 460	1 528 421	382 105

BUDGET ASSAINISSEMENT	Prévu sur BP	Prévu sur DMs	Voté 2016	Crédits ouverts pour 2017
21 - Immobilisations corporelles	694 444	-	694 444	173 611
Total des dépenses d'équipement	694 444	-	694 444	173 611

BUDGET EAU	Prévu sur BP	Prévu sur DMs	Voté 2016	Crédits ouverts pour 2017
21 - Immobilisations corporelles	11 984	-	11 984	2 996
Total des dépenses d'équipement	11 984	-	11 984	2 996

et autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des sommes ci-dessus, avant le vote du budget. L'inscription rétroactive de ces crédits s'effectuera au Budget primitif 2017.

> Viabilisation de la zone « Le Champ des Tailles » - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame le Maire indique qu'en principe cette nouvelle zone dite « de gendarmerie » sera mixte : gendarmerie, caserne de pompiers et une zone économique. La zone économique sera du ressort de la CDC et le reste du ressort communal par choix de la CDC. La commune ne peut pas demander de DETR sur la zone économique. La délibération est proposée par sécurité sur l'ensemble de la zone car des négociations sont en cours pour que la partie économique de la zone soit prise par l'intercommunalité. Il est préférable de prendre la délibération car les dossiers de DETR sont à déposer pour février mais il se peut que ce soit l'intercommunalité qui dépose cette demande.

Monsieur AUTISSIER souligne que le Conseil départemental est également en attente du dossier complet sur cette viabilisation au coût de revient surajouté non prévu. Il ajoute que le Conseil départemental prendra certainement en charge également une partie des travaux de viabilisation dès que le dossier complet sera reçu. Cette aide départementale sera peut-être attribuée dans le cadre de l'intercommunalité afin de ne pas pénaliser les subventions en cours sur les travaux du château.

Pour ce qui concerne la caserne de sapeurs-pompiers, ce projet risque d'être rapidement d'actualité car un protocole initial prévoyait la construction de celle d'Henrichemont, déjà lancée, puis celle de Sancerre et celle d'Aubigny en dernier. Or, le terrain pour la construction de la caserne de Sancerre n'étant toujours pas trouvé en raison des contraintes géographiques, il n'est pas exclu que la caserne d'Aubigny soit réalisée avant celle de Sancerre. Lorsque le problème de viabilisation du terrain du Champ des Tailles sera réglé, la procédure de construction de la caserne pourrait être accélérée.

Monsieur AUTISSIER ajoute que les constructions de la gendarmerie et de la caserne s'effectueront vraisemblablement en parallèle, d'autant que Madame la Préfète a demandé que le Conseil départemental se positionne par rapport au calendrier du barreau routier qui est programmé sur 2018 et 2019. Les deux choses restant en suspens dans ce dossier sont d'une part le dossier Rateau et d'autre part le carrefour sur la RD 30 à l'extrémité du barreau entre Butagaz et Wilo, pour lequel les participations devront être conjointes car il n'avait pas été programmé dès le départ dans la négociation qui emmenait l'ensemble du problème. La finalisation des projets pour le barreau et l'aménagement de la zone auxquels s'ajoutent la caserne et la gendarmerie est prévue 2018-2019.

Madame le Maire indique qu'il convient de démarrer très rapidement la gendarmerie. Elle ajoute que la municipalité est bien entendu favorable pour que l'ingénierie présente à Aubigny participe à la réalisation du projet. La Communauté de Communes doit s'engager car elle est seule autorisée à recevoir des subventions.

Madame CHARON-COLIN demande si la réunion sur le projet de gendarmerie, prévue en novembre puis déprogrammée est de nouveau d'actualité.

Madame RENIER répond qu'au vu du montant des travaux de viabilisation, elle avait préféré retirer la réunion d'information afin d'étudier préalablement la faisabilité financière du projet. Une réunion est programmée le 14 février en préfecture sur ce sujet et une présentation sera ensuite proposée au Conseil municipal en présence de l'architecte.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le plan de financement de l'opération établi comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	Parts
MO viabilisation	39 792,87	DETR viabilisation	278 442,78	35%
Travaux de viabilisation	395 446,45	Participation communale	517 108,03	65%
Bassin de retention	181 078,90			
Dévoisement du chemin vert	38 292,50			
Branchement eaux usées	1 696,58			
Branchement eau potable	1 747,30			
Poteau incendie	2 015,00			
Réseau électrique	47 449,71			
Branchement gaz	10 000,00			
Réseau télécommunication	16 000,00			
Eclairage	19 031,50			
SPS	3 000,00			
Imprévus	40 000,00			
Total dépenses	795 550,81	Total recettes	795 550,81	100%

> Construction d'une nouvelle gendarmerie - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame BUREAU indique que le coût estimatif des travaux s'établit à 1 173 600 € HT, soit 1 408 320 € TTC. Une demande de subvention auprès de l'Etat est proposée à hauteur de 15 % du montant HT, soit 181 232 €, une subvention au titre de la DETR sera demandée pour 35 % du montant HT, soit 410 760 €, ce qui porte la participation communale à 581 608 € HT et 234 720 € pour la TVA.

Madame le Maire rappelle que la commune encaissera des loyers sur ce projet, ce qui explique le paiement de la TVA, mais les subventions sont calculées sur le HT.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN qui souhaiterait connaître la surface de la future gendarmerie, Madame le Maire confirme que l'architecte présentera prochainement le projet de construction de la gendarmerie et des quatre logements destinés aux stagiaires, aux membres du Conseil municipal. Elle ajoute que le montant indiqué correspond à l'estimation annoncée d'1,2 M€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement de la construction de la future gendarmerie tel que repris au tableau ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	Parts
MO Construction	80 800,00	Subvention d'état	181 232,00	15%
Travaux de constructions	1 010 000,00	DETR construction	410 760,00	35%
Branchement électriques	2 000,00	Participation communale	581 608,00	50%
Branchement gaz	2 000,00			
Réseau télécommunication	1 000,00			
Branchement eau potable	1 300,00			
Contrôles techniques	6 100,00			
SPS	3 400,00			
OPC	16 000,00			
Etude de sol	6 000,00			
Imprévus	45 000,00			
Total dépenses	1 173 600,00	Total recettes	1 173 600,00	100%
TVA	234 720,00	Participation commune	234 720,00	100%
Total des dépenses TTC	1 408 320,00	Total des recettes	1 408 320,00	

Madame le Maire indique que l'emprunt qui devra être contracté par la commune pour le projet de gendarmerie sera couvert par l'encaissement des loyers.

> Construction du réseau très haut débit de Touraine Cher Numérique – Accord de principe pour l'implantation des équipements

Monsieur TURPIN explique que cela correspond à l'implantation de la fibre à Aubigny qui viendra de Bourges, La Chapelle et ira jusqu'à Argent/Sauldre. Il est proposé d'installer des armoires correspondant à des boîtes de dérivation aux divers endroits d'Aubigny ci-dessous énumérés :

ADRESSE	EQUIPEMENT	SUPERFICIE
Avenue de la Grange des Dîmes (le long du mur à l'angle place des Tilleuls)	Armoire	5m ²
Place du Mail (encastrement dans le mur du presbytère)	Armoire	5m ²
Avenue de la Gare (parking côté ancienne gare)	Armoire	5m ²
Rue des Grands Jardins (le long du mur logts place P. Lasnier)	Armoire	5m ²
Square des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et des TOE (le long du mur du transformateur et reprise de l'aménagement paysager après travaux)	Armoire	5 m ²
	Shelter	12 m ²

Monsieur TURPIN précise que pour la rue Paul Lasnier, il sera étudié la possibilité d'encastrer l'armoire dans le mur.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, il est précisé que le réseau ne sera pas enfoui en totalité mais passera en certains endroits le long des façades, excepté en centre-ville.

Monsieur GRESSET indique que l'ensemble de la ville sera fibré en dehors peut-être des écarts.

Les armoires qui doivent être installées représentent les nœuds optiques. La colonne vertébrale de la fibre s'arrêtera à Aubigny, elle irriguera la Chapelle d'Angillon avec le fibrage de l'ensemble de La Chapelle d'Angillon. Il sera possible de se rebrancher sur cette colonne vertébrale le long de la RD 940 pour des personnes souhaitant la fibre optique. A Aubigny, la totalité de la ville sera fibrée et Argent/Sauldre sera relié grâce à une extension.

Pour faire le point, Monsieur AUTISSIER confirme que le numérique est arrivé sur le territoire et est opérationnel à partir de ce mois. Des branchements étaient installés sur Mehun/Yèvre, Nérondes et sur Dun/Auron, sans opérateurs. Il existait six mille prises non desservies par opérateur. La prévision de distribution est échelonnée de 2017 à 2020 ce qui devrait aboutir à 70 % de couverture du territoire. Il y aura des zones de boostage et d'opticalisation qui permettront de relier les extérieurs et les communes attenantes. L'opérateur Bouygues Axione va débiter la pose des prises mais les usagers devront s'inscrire pour se brancher et payer ce branchement sur le même principe mis en place pour les branchements au gaz de ville. Dans les quatre années à venir, tous les écarts devraient pouvoir être couverts.

Monsieur GRESSET explique que les usagers pourront demander la prise auprès de l'opérateur de leur choix qui demandera à Axione de faire l'installation jusqu'à la prise de l'utilisateur. Dans la mesure où Orange, SFR et les autres opérateurs en place refuseraient d'intervenir, Bouygues s'est engagé à fournir les prises.

Monsieur GRESSET ajoute que la ville devrait être fibrée en 2018 et une deuxième tranche permettrait ensuite le fibrage de Blancafort, Oizon, Clémont, Brinon/Sauldre, Presly et Ivoy le Pré. Certaines communes ne seront pas fibrées comme Ménétréol/Sauldre, Sainte-Montaine, Ennordres et Méry-es-Bois mais elles bénéficieront d'une montée en débit pour permettre l'accès à la VDSL. Il souligne qu'Aubigny bénéficie de la VDSL.

> Séjour d'été 2017

Sur le rapport présenté par Madame DORISON, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le plan de financement du séjour été 2017 organisé au profit des jeunes adhérents de la maison des jeunes, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats (pension et activités)	300,00	Participations familiales	3 600,00
61 – Services extérieurs	500,00		
Location (vélos)			
62 – Autres services extérieurs		Autres	
Déplacements, missions	2 400,00	74 – Subventions d'exploitation	
Charges extérieures diverses	8 130,00		
62 – Autres services extérieurs			
Déplacement(s), missions		Département(s) :	
Charges extérieures diverses		Commune (s) :	4 215,22
63 - Impôts, taxes		Caf : subvention sollicitée	8 000,00
Impôts et taxes sur rémunération,			
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels	3 102,72	L'agence de services et de paiement (ex – Cnasea- emplois aidés)	
Charges sociales	1 382,50	Autres établissements publics	
TOTAL DES CHARGES	15 815,22	TOTAL DES PRODUITS	15 815,22
La subvention demandée de 8 000 € représente 50 % du total des produits.			

> Travaux réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les plans de financement ci-dessous :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
<p>1 – Rénovation éclairage public Office du Tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude technique d'éclairage public 80,00 € ✓ Dossiers techniques 80,00 € ✓ Dépose du matériel d'éclairage public 85,00 € ✓ Pose du matériel d'éclairage public 255,00 € ✓ Lanterne DANTAN VALENTINO suspendue 32 LED 3000°K, BI-puissance, RAL 9005 (1) 490,00 € ✓ Console murale DAUPHINOISE suspendue (1) 187,00 € 	1 177,00 €	588,50 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
<p>2 – Dissimulation des réseaux de communication</p> <p>Chemin de Bouzy (coût prévisionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude technique des réseaux de Télécommunications (132ml) 69,30 € ✓ Ouverture de tranchées 2 782,61 € ✓ Pose de fourreaux (matériel fourni par Orange) 1 109,48 € ✓ Pose de chambre (matériel fourni par Orange) 766,50 € 		

> Vente d'un terrain communal au lieu-dit « Le Champ des Tailles »

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande d'acquisition présentée par la société SYMAC, moyennant un prix HT de 10 €/m², soit un total de 33 950 € HT, sous condition de l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

Madame le Maire précise que beaucoup de terrains destinés à ce type de constructions sont donnés ou cédés à 1 €/m². Le prix de vente obtenu a été fortement négocié. Elle ajoute que, malgré les loyers encaissés, la rentabilité sur ce genre d'opération est très longue.

Monsieur AUTISSIER ajoute que ce terrain a été acquis à l'EHPAD des Augustins en 2013 à un prix inférieur à celui proposé aujourd'hui. Cette opération amènera également des enfants dans les écoles et des familles qui consommeront sur place.

Madame CHARON-COLIN indique qu'il s'agit simplement de comprendre le prix proposé et non de critiquer le projet de gendarmerie.

> Adhésion au dispositif « Participation citoyenne »

Madame RENIER explique que lors d'un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il a été fortement conseillé d'engager la commune dans un dispositif de « participation citoyenne ». Madame le Maire précise que ce domaine relève des pouvoirs de police du Maire mais qu'elle souhaite le porter devant le Conseil municipal. A l'issue d'une première réunion, l'ensemble du Conseil municipal n'était pas convaincu par le système. Une nouvelle réunion a été organisée la semaine dernière avec la gendarmerie d'Aubigny en présence du Commandant Doré de Vierzon. Madame RENIER ajoute que certains Albiniens ont déjà sollicité la mise en place de ce dispositif.

Il ne s'agit pas d'un dispositif coercitif mais plutôt d'un dispositif citoyen et de prévention. Les gendarmes ont parlé de lien social pour retrouver une vie de quartier. Certains maires qui l'ont mis en place sont enchantés du dispositif. Il s'agit de remettre du lien social dans certains quartiers isolés en permettant à des voisins référents de faire attention aux autres. Ils sont en relation avec la gendarmerie et lorsqu'un cambriolage a lieu dans un quartier, ils sont prévenus par téléphone et ils relaient l'information à leurs voisins. Le maire de Méry es Bois a confirmé que le nombre de larcins a bien baissé depuis la mise en place du dispositif, le maire de Dun/Auron (environ 4 000 habitants) indique que le dispositif mis en place depuis trois ans dans sa commune a créé des liens entre la population et les gendarmes. Enfin, la commune de Saint-Florent sur Cher (mille habitants de plus qu'Aubigny) a désigné dix référents qui ont suivi des réunions de formation et le dispositif est très apprécié de la population.

Monsieur DECROIX demande les critères sur lesquels la désignation des référents sera effectuée.

Madame le Maire indique que la désignation des référents s'opère sur la base du volontariat, il s'agit d'un accord entre la commune et la gendarmerie. Elle ajoute que le protocole régissant le dispositif précise bien que le système exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention en dehors de l'article 73 du code de procédure pénale, il ne s'agit pas d'une milice.

Monsieur GRESSET confirme que la personne référente n'a aucun pouvoir particulier.

Monsieur DECROIX craint qu'un tel dispositif puisse dériver sur la vie privée.

Madame le Maire répond que les délateurs existent déjà sans être référents. Il s'agit de porter attention à ses voisins et de faire en sorte qu'il y ait un réseau de vigilance.

Madame CHARON-COLIN regrette de ne pas mettre des choses en place pour recréer ce tissu social.

Madame RENIER indique que le dispositif est très encadré et que le protocole est signé par Monsieur le Préfet, le Procureur de la République, le Commandant de Gendarmerie et le Maire.

Le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix Pour et 4 Abstentions) l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne » et autorise Madame le Maire à signer le protocole correspondant.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame RENIER souhaite remercier devant le Conseil municipal Monsieur François GRESSET pour l'**organisation du 1^{er} janvier** qui s'est particulièrement bien déroulé malgré le froid et la réglementation sur les feux d'artifice.

2 – Madame BUREAU a organisé le **Téléthon 2016** à Aubigny. Elle indique qu'Aubigny, aidée de Blancafort, Méry es Bois et Sainte-Montaine, arrive en tête des villes du département derrière les sapeurs-pompiers au niveau de la collecte. Celle-ci s'est élevée à 15 307 € derrière celle des pompiers à 23 000 € mais il convient de préciser que cette dernière somme représente le gain obtenu par le groupement de 52 centres de secours.

Madame le Maire remercie Madame BUREAU qui a dirigé ce dossier remarquablement ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette manifestation.

3 – Madame le Maire communique le **Calendrier des manifestations** :

JANVIER

Dim 29 12 h 00 Journée dansante Robert Burns – Comité de Jumelage Aubigny Haddington – Salle des Fêtes

FÉVRIER

Sam 4 9 h 00 – 18 h 00 Portes ouvertes – Secours Catholique – Locaux du Secours Catholique

 14 h 00 Loto – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des Fêtes
Ouverture des portes dès 13 h 00

 20 h 30 Spectacle chansons française - Salle du château 1^{er} étage
« Claire et ses drôles de type ».
Madame le Maire remercie à cette occasion le Conseil départemental pour l'aide financière de 9 000 € qui a été accordée sur le programme culturel.

Dim 5 13 h 30 Loto – Association des Parents d'Elèves « Les lutins du Printemps » - Salle des fêtes

Jeu 9 14 h 00 Assemblée Générale – Amicale des retraités UNRPA – Salle des Fêtes

Sam 11 15 h 30 Assemblée Générale - Amicale des Déportés et Résistants
Salle 34F

 20 h 00 Soirée dansante – ESA Football – Salle des Fêtes

Dim 12 8 h 00 – 18 h 00 Tournoi des familles – ESA Basket – Gymnases municipaux

 15 h 00 Matinée dansante – FNACA – Salle des Fêtes

Ven17 17 h 00 Assemblée Générale – Association des Familles d'Aubigny Et du Cher-Nord – Salle de réunion Relais de Services Publics

Sam 18 19 h 00 Soirée dansante – ACA Rugby – Salle des Fêtes

Dim 19 15 h 00 Thé dansant – Club de l'Amitié – Salle des Fêtes

Jeu 23 14 h 00 Assemblée Générale/Congrès cantonal ACPG/CATM – Salle Sologne

Dim 26 8 h 00 – 18 h 00 Tournoi loisirs – ESA Basket – Gymnases municipaux

 9 h 00 – 18 h 00 Bourse toutes collections – Association des Collectionneurs – Salle des fêtes

4 – Madame le Maire communique le **Calendrier des prochaines réunions** :

- Jeudi 16 Février 2016 à 20 h 00 : 8° COMMISSION - Finances
- Mardi 21 Février 2016 à 18 H 00 : 7° COMMISSION – Affaires sociales
- jeudi 23 Février 2016 à 20 H 30 : CONSEIL MUNICIPAL

5 – Madame le Maire rappelle que le recensement de la population est important dans la mesure où les montants de dotations de l'Etat sont déterminés en fonction de la population de la commune.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.